



ORGANISATION DES INSCRIPTIONS

INSCRIPTION OBLIGATOIRE POUR TOUTES LES PATIENTES

1^{ère} étape : DEMANDE D'INSCRIPTION

Pré-inscription du lundi au dimanche : 9h00-11h30 et 14h00-17h00

Documents à fournir par la patiente :

- Certificat d'inscription attestant du terme de la grossesse, délivré par le médecin qui suit la grossesse pendant les 6 premiers mois
- Pièce d'identité et si besoin photocopie du livret de famille
- Attestation de Sécurité Sociale
- Coordonnées (adresse et numéro de téléphone)

Documents remis à la patiente :

- *Information au couple*
- *Chambre seule*
- *Désignation de la personne de confiance*
- *Autorisation de transmissions des données médicales*

**VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION À LA MATERNITE DE L'HOPITAL SAINT JOSEPH
A ÉTÉ ENREGISTRÉE**

2^{ème} étape : INSCRIPTION

Entre 18 et 20 SA : ouverture de votre dossier en 2 temps :
Consultation avec une sage-femme puis RDV avec un agent administratif

**En raison de la crise sanitaire COVID-19, la patiente doit se présenter SEULE
à l'inscription. Les documents doivent être remplis et signés au préalable.**

Documents à fournir par la patiente :

- Tous les documents relatifs au suivi de grossesse, bilans sanguins, échographies...
- Certificat d'inscription attestant du terme de la grossesse délivré par le médecin ou la sage-femme qui suit la grossesse
- Formulaire « Chambre seule » renseigné et signé
- Formulaire « Information au couple » signé par le couple
- Formulaire « Désignation de la personne de confiance » renseigné et signé
- Formulaire « Autorisation de transmissions des données médicales » renseigné et signé
- Attestation Sécurité Sociale et Mutuelle à jour des droits
- Justificatif de domicile (facture électricité, téléphone...)
- Photocopie du LIVRET DE FAMILLE pour les couples mariés

VOTRE INSCRIPTION EST FINALISÉE

Si vous souhaitez annuler votre inscription, nous vous remercions de nous en informer par mail à l'adresse suivante : inscriptionsmaternite@hopital-saint-joseph.fr